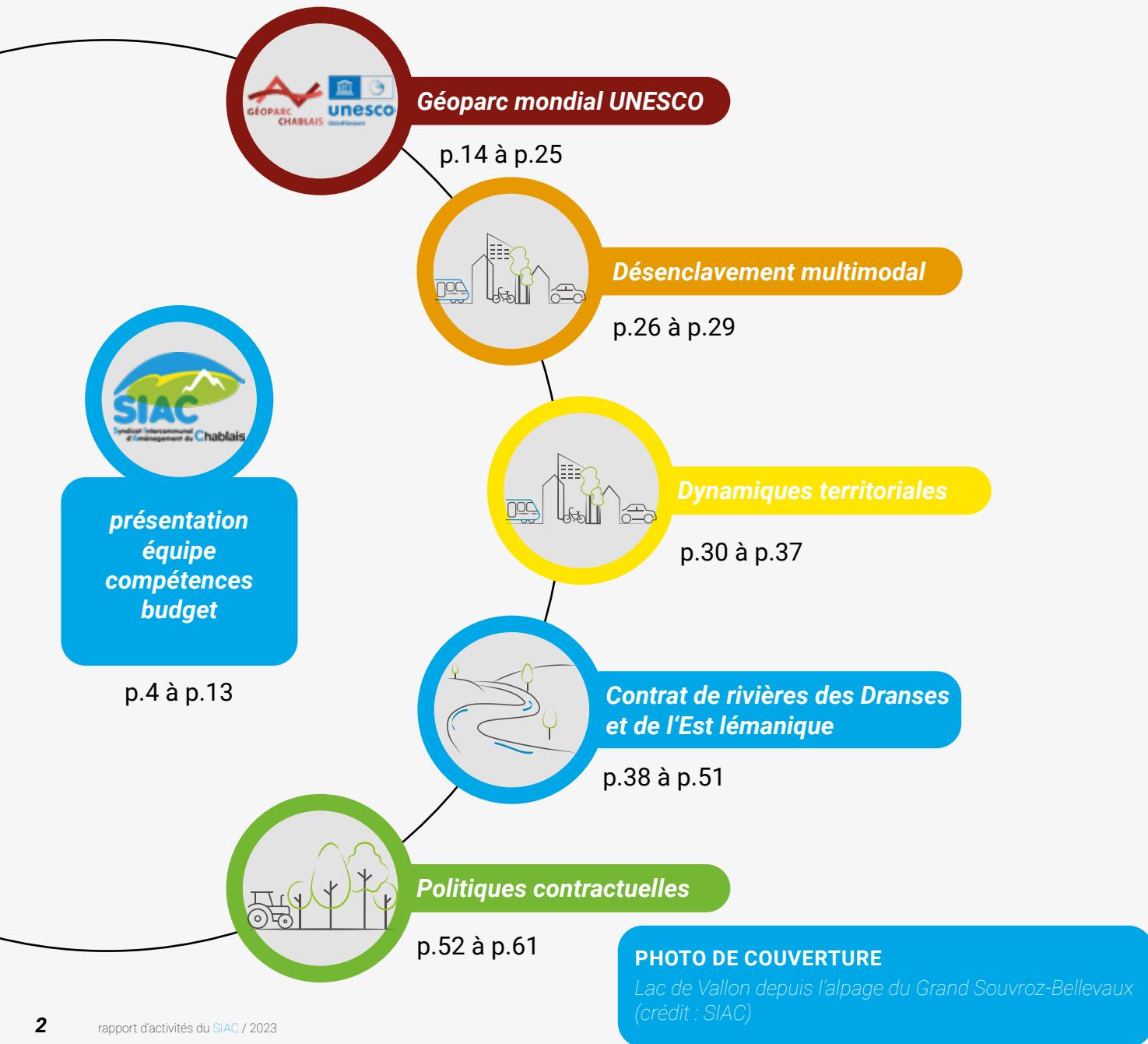


Rapport d'activité 2023





Edito



L'année 2023 représente pour le SIAC et le Chablais un important jalon dans la consolidation de nos politiques d'aménagement et de développement durable au service du territoire.

Avec le lancement des nouvelles programmations Leader et du PAEC ce sont de nouvelles capacités d'investissements offertes aux acteurs publics et aux forces vives du territoire en faveur de la dynamisation des centre-bourg, de l'agriculture durable, au côté de la poursuite des interventions sur la Forêt. La conférence des Maires du Chablais fut à ce titre placée sous le signe de l'adaptation au changement environnemental et de la résilience, dont le SIAC est un acteur clé.

De même, la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations fait désormais l'objet d'une forte mise en commun des capacités d'intervention entre deux de nos Communautés membres, la CCPEVA et la CCHC. Elle s'est traduite en 2023 par la création du plus important service de gestion des rivières de notre territoire, avec une forte concentration d'expertises, au service de la sécurité des populations tout autant que de la qualité environnementale des rivières. Le nombre d'opérations de restauration des cours d'eau en voie d'achèvement, présentées dans notre rapport est impressionnant.

Le SIAC poursuit également avec rigueur le suivi et la mise en œuvre du SCOT. A l'heure où les objectifs de sobriété foncière sont de plus en plus centraux, mais également de plus en plus mouvant au gré des amendements et réformes législatives, le SCOT représente un repère stable qui guide les communes et les EPCI dans un aménagement cohérent et harmonieux, par delà leurs frontières. Le déploiement du plan paysage qui se poursuit est le gage d'une mise en œuvre qualitative du SCOT, loin d'une approche purement comptable de l'utilisation de l'espace. Le SIAC s'engage comme instance de dialogue sur la mobilité multimodale pour poursuivre notre désenclavement dont les défis sont encore grands, tant au plan routier que pour le renforcement de la capacité ferroviaire existante sur la ligne Evian Annemasse et l'achèvement du maillage à l'est avec le projet de la Ligne Sud Léman.

Toutes ces actions soutiennent et sont parachevées par la grand qualité de l'animation du Geoparc UNESCO, qui donne toujours plus de sens et de force à l'animation scientifique, à la sensibilisation à la qualité de notre cadre de vie exceptionnel. Par le Geoparc UNESCO, les collectivités du Chablais promeuvent leur territoire pour toutes les générations et tous les publics, ce qui représente les fondations de toute intention de préservation et de mise en valeur. Ce sera encore plus le cas demain grâce aux espaces muséographiques implantés dans nos trois EPCI et dont la conception avance à un rythme soutenu.

L'année 2023 fut donc une année de consolidation où le SIAC ne fait que se renforcer dans ses missions. Ceci n'est possible que grâce à l'engagement de ses agents qui sont la première richesse de notre Syndicat et des élus qui œuvrent à ce que le SIAC continue à être l'acteur clé pour la préservation et la mise en valeur de notre cadre de vie et de notre environnement. Je tiens à les remercier vivement pour leur engagement.

Géraldine PFLIEGER
Présidente du SIAC

Le SIAC

Structure publique chargée de programmer et mettre en oeuvre, à l'échelle du Chablais, des actions dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'amélioration du cadre de vie des Chablaisiens.

Créé par arrêté préfectoral en avril 2003, et modifié en décembre 2016 puis octobre 2019, le SIAC regroupe 3 EPCI, soit 62 communes totalisant plus de 148 800 habitants en 2022.

Les collectivités membres sont : la Communauté de Communes du Haut-Chablais, la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance et la Communauté d'Agglomération "Thonon Agglomération".

Le SIAC, créé pour une durée illimitée, permet aux élus des 62 communes d'aborder ensemble les questions liées à l'aménagement, au désenclavement du Chablais, de réfléchir et de travailler ensemble pour l'amélioration du cadre de vie des Chablaisiens.

Objectif des élus

L'objectif des élus est de parvenir à un aménagement optimal et équilibré de notre territoire. Ils se réunissent, prononcent leurs avis et décisions, concertés et réfléchis, et parlent d'une seule voix.



1 263,85

km de cours d'eau
Bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique

869,57

km²

148 800

habitants
(pop. INSEE)

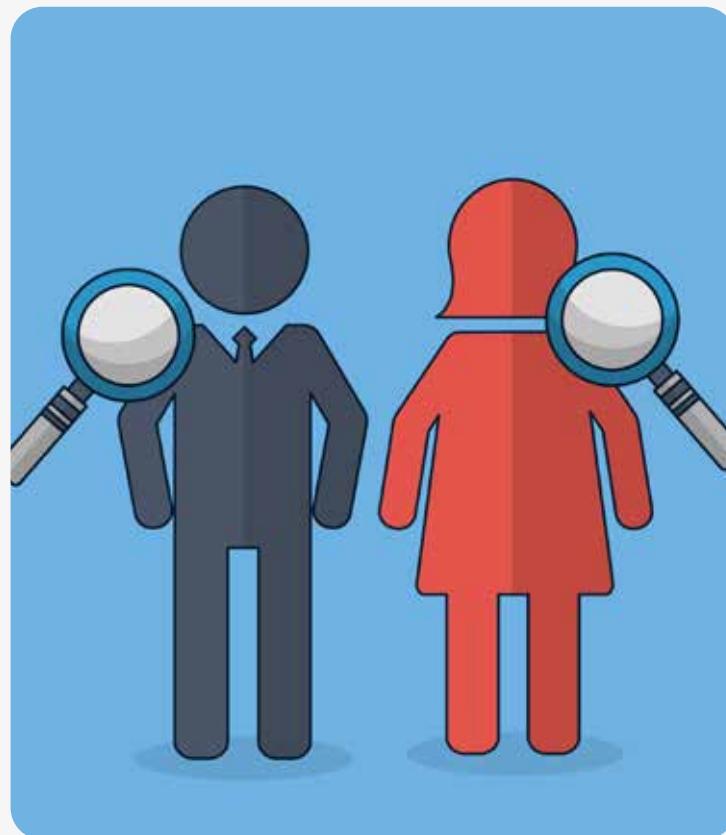
L'équipe du SIAC

La gestion des ressources humaines dans une collectivité constitue une fonction stratégique. Pour assurer un service public pertinent et de qualité, le SIAC mène une gestion responsable des moyens humains.

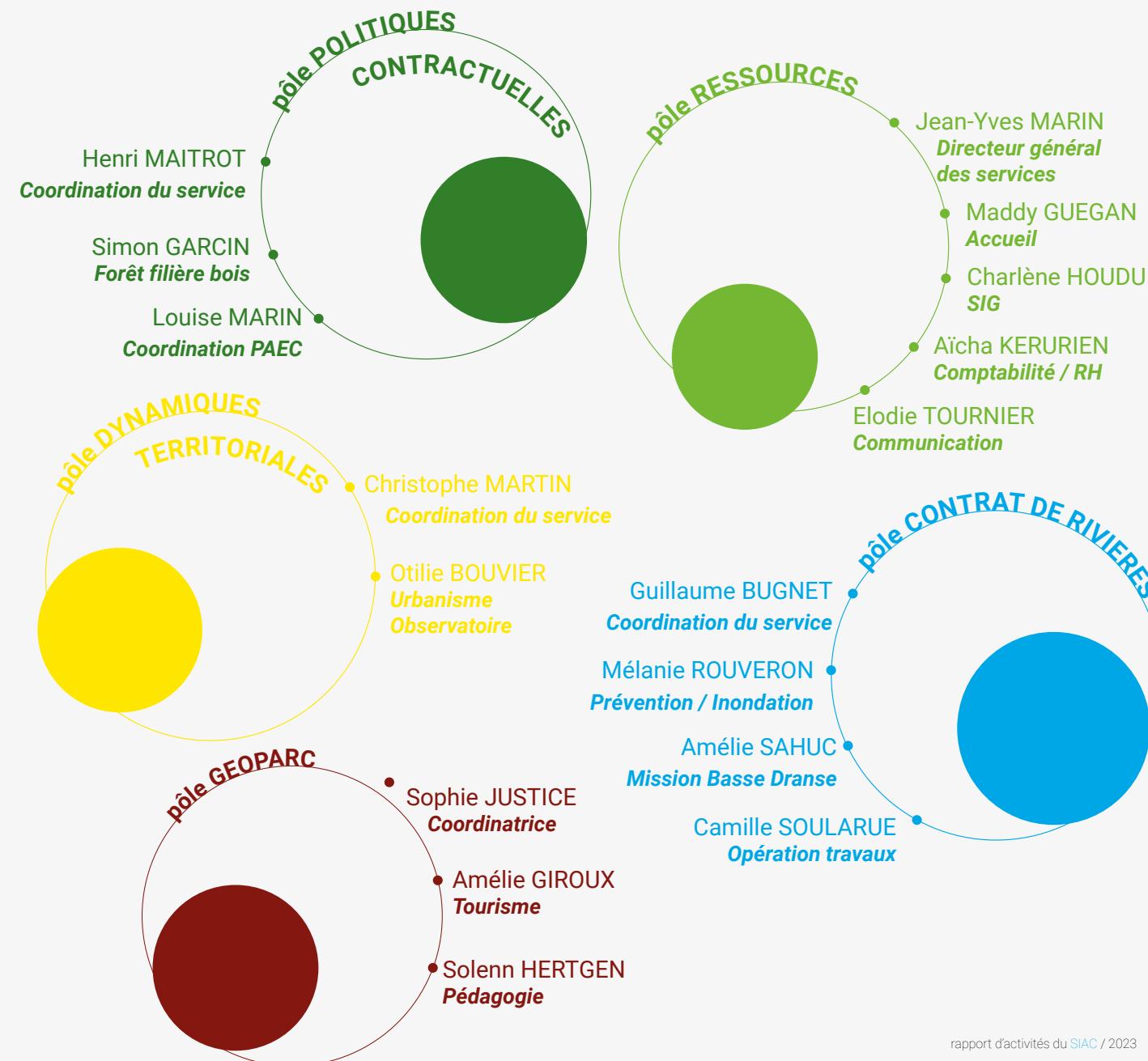
A titre de précision, au 31 décembre 2023, le SIAC comptait 6 fonctionnaires territoriaux (titulaires ou stagiaires) et 9 contractuels.

La moyenne d'âge s'élève à 39,3 ans. A titre de comparaison, l'âge moyen des agents territoriaux est de 46 ans en 2023 (DGAFP, Fonction publique - chiffres-clés 2023).

Le SIAC se caractérise par une représentation quasi équivalente entre la filière technique (7 agents) et la filière administrative (8 agents).



Organigramme des services // au 31 décembre 2023



17

agents

2

départs

2

arrivées

2

filières
administrative
et technique

Des compétences stables au cours de l'année 2023 ...

Depuis 2019, et la modification statutaire préalable à la reconnaissance du SIAC en qualité d'EPAGE, les statuts du SIAC sont demeurés stables.

Pour l'année 2023, le SIAC exerce 4 blocs de compétences en transfert :

- les politiques contractuelles présentant un intérêt pour l'ensemble de son territoire en matière d'aménagement de l'espace et de développement territorial (programme LEADER essentiellement, ainsi que le Fonds d'accueil des saisonniers),
- le SCoT et la Stratégie de désenclavement multimodal,
- le GEOPARC mondial UNESCO du Chablais,
- la Concertation et l'Animation du bassin versant des Dranses et Est lémanique.

En outre, au cours de l'année 2023, le SIAC a exercé des compétences par délégation (GEMAPI) et par prestations de service.

... avec la préparation d'une évolution « à la carte » au 1^{er} janvier 2024

Toutefois, l'année écoulée a vu la continuation de discussions en vue d'une évolution statutaire effective au 1^{er} janvier 2024. En effet, par délibération du comité d'agrément du Bassin Rhône-Médi-

terrannée du 14 juin 2019, il a été demandé au SIAC de :

- construire à moyen terme avec les collectivités concernées une stratégie globale de gestion du risque d'inondation sur le bassin versant, déclinée en programme d'actions opérationnelles et animée avec les moyens humains nécessaires,
- poursuivre les échanges pour voir émerger à plus long terme une structure unique de gestion en matière de GEMAPI sur l'ensemble du Chablais, qui pourrait mutualiser les moyens techniques et financiers, ainsi que les compétences acquises,
- tenir informé le comité d'agrément de ses ambitions et de son programme d'actions prévisionnel à l'issue du contrat de rivière en cours, en particulier dans le domaine de la GEMAPI, en précisant les moyens humains et financiers à consacrer.

Le Comité d'agrément a également encouragé les acteurs du territoire à poursuivre leur réflexion pour envisager à moyen terme un transfert des compétences GEMAPI.

Le SIAC et ses membres ont délibéré pour une évolution statutaire portant notamment sur la possibilité d'une prise de compétence GEMAPI « à la carte ». CCPEVA et CCHC ont traduit cette possibilité par un transfert effectif de ces missions au 1^{er} janvier 2024.

Afin de préparer la prise en charge de cette compétence, le SIAC a organisé un travail préparatoire sur plusieurs mois afin de définir le périmètre et la composition d'un nouveau service dédié (dont fiches de poste et organigramme), travailler un projet de règlement d'intervention, préciser les modalités financières, renforcer la gouvernance et communiquer sur cette évolution.

Des opérations de recrutement ont été engagées à l'automne 2023, l'objectif étant de pouvoir faire face aux nouvelles responsabilités transférées dès le début d'année 2024. Le travail est amené à se poursuivre notamment avec la préparation budgétaire pour le premier budget « à la carte » ainsi que pour la compétence de coordination du bassin versant (item 12) avec un périmètre reconfiguré.



Crue de la Dranse du 14/11/2023
Morzine-Montriond, Les Dérêches
crédit photo SIAC

Le bilan financier

fonctionnement

DÉPENSES

En 2023, les dépenses à caractère général sont en progression par rapporte à l'exercice précédent compte tenu des dépenses liées aux opérations d'entretien des rivières et de régularisation des systèmes d'endiguement (délégation GEMAPI). La mise en œuvre du contrat de rivières explique également la progression des charges ainsi que la campagne de contractualisation du PAEC. Un recrutement est intervenu pour cette mission PAEC. Toutefois, les charges de personnel évoluent peu depuis 3 ans (833 000 € en moyenne annuelle).

RECETTES

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des participations des EPCI membres

- pour la clé générale, montant par habitant constant mais progression démographique,
- produit de la clé contrat de rivières en nette progression car surcroît d'activités pour les dernières années du contrat de rivières.

Les subventions des partenaires sollicités : Département 74, Agence de l'Eau, programmes européens, s'établissent à un niveau toujours important compte tenu des encaissements plus nombreux en fin de période LEADER 2014-22 et du premier contrat de rivières qui se terminera le 30 juin 2024. D'autres recettes ont été également perçues dont les remboursements des EPCI délégants pour le solde des besoins de financement des actions d'entretien des rivières (notamment chapitre 70).

DÉPENSES 2023

Chapitre 011 - charges à caractère général	856 381 €
Chapitre 012 - charges de personnel	844 480 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	74 235 €
Chapitre 66 - charges financières	787 579 €
Dont régularisation intérêts antérieurs	
Total des dépenses réelles : 2 562 675, €	

RECETTES 2023

Chapitre 013 - atténuation de charges	7 780 €
Chapitre 70 - produits des services et du domaine	123 879 €
Chapitre 74 - participation des EPCI	3 653 086 €
Chapitre 74 - autres participations	452 514 €
Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	181 €
Chapitre 76 - produits financiers	216 254 €
Chapitre 77 - produits exceptionnels	10 500 €
Total des recettes réelles : 4 464 194 €	

investissement

DÉPENSES

En 2023, absence de subvention d'équipement versées (décalage en 2026 des travaux de finalisation du CEVA).

La dépense de remboursement du capital des emprunts souscrits s'élève à 1 093 094 €. Des dépenses pour compte de tiers ont été réalisées à hauteur d'environ 2 403 005 € (travaux sur rivières en délégation notamment opération Basse Dranse, fin du chantier de la Morge et début des travaux La Fiolaz T2).

RECETTES

Les recettes externes correspondent à la perception du FCTVA, aux recettes pour compte de tiers en délégation (travaux contrat de rivières) ainsi qu'à des subventions d'investissement reçues.

DÉPENSES 2023

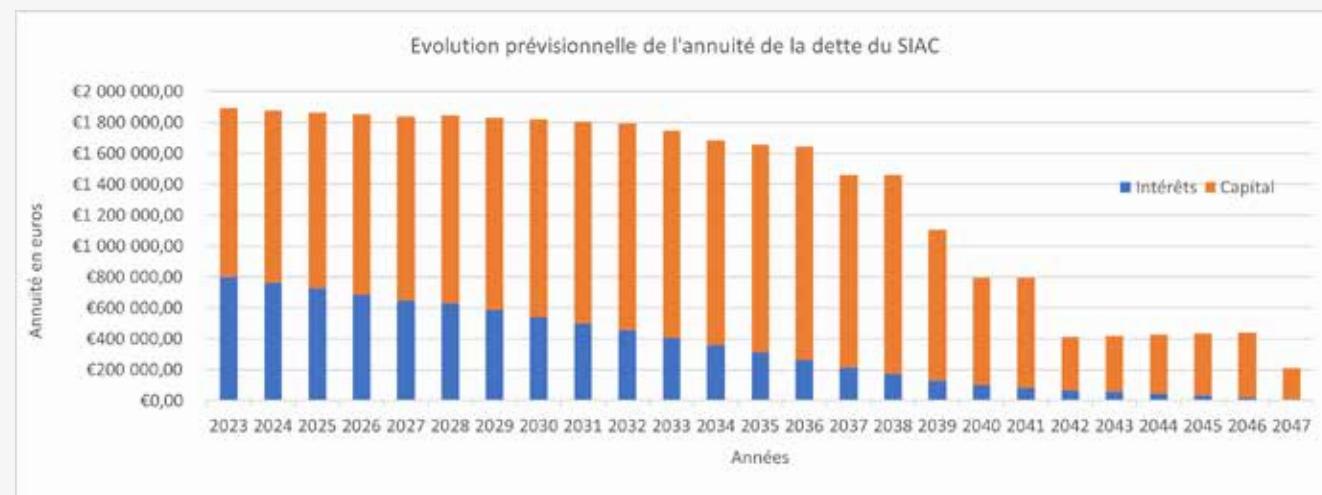
Chapitre 16 - Remboursements emprunts	1 093 094 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	56 175 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipements versés	0,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	73 207 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	2 234 €
Chapitres 45 - Opérations pour compte de tiers	2 403 005 €
Total des dépenses réelles : 3 627 715 €	

RECETTES 2023

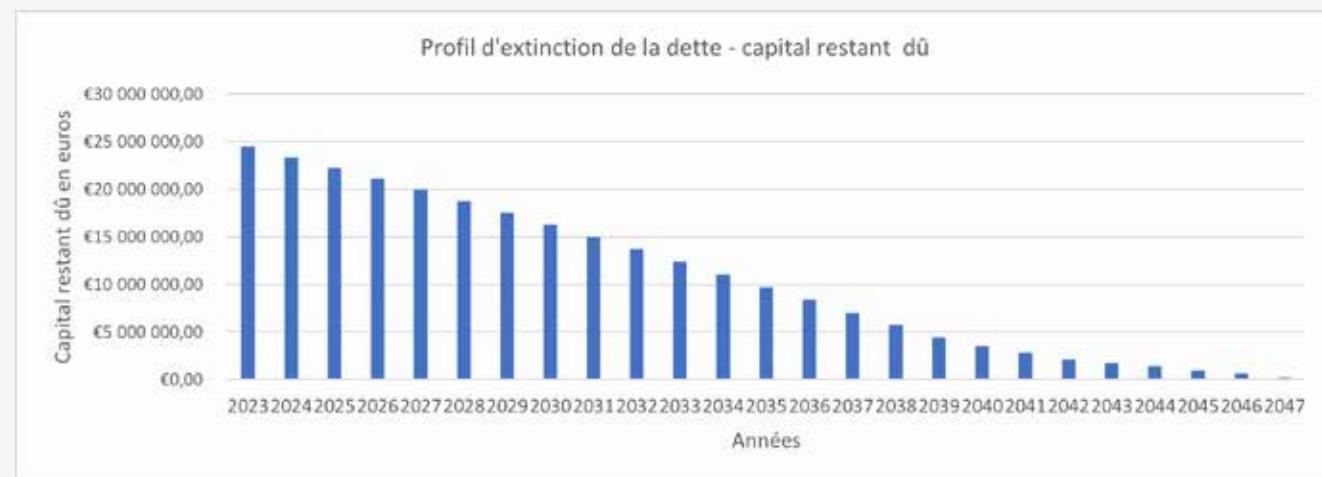
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 340 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	78 887 €
Chapitre 16 - Emprunt	0,00 €
Chapitre 204 - Remboursement subvention d'équipement	0,00 €
Chapitres 45 - Opérations pour compte de tiers	1 477 820 €
Total des recettes réelles : 1 562 047 €	

LA DETTE DU SIAC

Compte tenu de la nature des investissements financés (grandes infrastructures nouvelles), les emprunts ont été souscrits sur une période longue par le passé. Par conséquent, le niveau d'annuité nette à rembourser évoluera peu jusqu'en 2036. Les nouveaux emprunts sont souscrits sur une période plus courte (15 ans).



Cependant, l'encours de la dette diminue régulièrement et à un rythme qui va s'accélérer légèrement.



UN RAPPORT D'ACTIVITÉ QUI MONTRE LE LIEN ENTRE LES ACTIONS DU SIAC ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé « **Agenda 2030** ». C'est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il porte une vision de transformation de notre monde en renforçant la paix, en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Cet Agenda 2030 a fusionné l'agenda du développement (faisant référence depuis l'année 2000 à 8 Objectifs du millénaire pour le développement) et celui des Sommets de la Terre (initiateur lors du Sommet de Rio en 2012 de l'élaboration, pour tous les pays, d'**Objectifs de Développement Durables** dits « ODD »).

Ce sont donc 17 objectifs, décomposés en 169 cibles plus précises, qui forment le cœur et décrivent l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable supposant autant la justice sociale que la croissance économique, la paix et la solidarité que la préservation des écosystèmes.



Ces objectifs se veulent transversaux et universels. Ainsi, le SIAC, dans son rapport d'activité, a souhaité faire référence à ces objectifs afin de sensibiliser nos lecteurs à cette ambition commune et montrer également que le SIAC œuvre à son niveau à un développement durable.



Géoparc mondial UNESCO du Chablais

Avec ses actions, ses nombreux outils, ses évènements ainsi que ses productions de qualité, le Géoparc mondial UNESCO du Chablais enrichit la qualité de vie des habitants des 62 communes du territoire.

« Innovant, dynamique et engagé, le Géoparc mondial Unesco du Chablais a continué de renforcer avec succès ses actions dans les multiples domaines d'actions des Géoparc en 2023. »

Marie-Pierre BERTHIER
vice présidente du SIAC
en charge du Géoparc mondial
UNESCO du Chablais

SCOLAIRE
sortie Géoparc /// Mont Bénand
crédit photo Florian LEGRAND

Objectifs de développement durable pour un avenir meilleur

Le Géoparc mondial UNESCO du Chablais répond aux 17 objectifs de développement durable à travers ses missions d'éducation, de découverte, de soutien à l'activité économique locale, de recherche scientifique et de préservation des patrimoines remarquables de toute nature du Chablais.



Le Géoparc Mondial UNESCO du Chablais, c'est :

 231 sites naturels classés	 85 sites géologiques inventoriés	 47 monuments historiques classés	 des produits du terroir, savoir-faire de qualité		
 1 collectivité de soutien le SIAC	 3 intercommunalités de gestion	 10 offices de tourisme	 41 médiateurs officiels	 124 établissements scolaires	 100 partenaires locaux

Cette année, le fil conducteur des animations du Géoparc a été axé sur **les liens entre la géodiversité et la biodiversité**, les deux composantes fondamentales de la nature. La diversité minérale, appelée « géodiversité », constitue le socle de la vie et offre de nombreux services à l'humanité. Souvent négligée, cette richesse silencieuse passe souvent inaperçue. Le Géoparc a donc pris le temps de révéler son rôle dans le Chablais ainsi que dans la préservation de nos patrimoines naturels identitaires.



présentation du projet sur les inventaires communaux Cervens

C'est quoi la géodiversité ?

La géodiversité, c'est la diversité géologique (roches), géomorphologique (reliefs), pédologique (sols), hydrologique (eau), ainsi que l'ensemble des processus dynamiques qui la régissent, comprenant les interactions avec la faune, la flore, l'Homme et le climat. D'après l'article L.110-1 du Code de l'environnement.

LA NATURE EST UN TOUT : VIVANT ET NON VIVANT SONT INDISSOCIABLES



REPÈRES DE GÉODIVERSITÉ DANS LE CHABLAIS :

- La composition et la diversité des eaux de source du Chablais proviennent de la nature des roches traversées.
- Le bassin du lac Léman et sa grande masse d'eau douce déterminent les spécificités du climat de la région.
- Certains sols du Chablais sont riches en silice, créant un milieu favorable à la croissance des châtaigniers.
- Acéré par l'érosion, le mont César est un lieu hostile qui profite à la présence du lynx sur le territoire.
- La rosace de l'abbaye d'Aulps est en tuf, une roche du Chablais légère et facile à travailler.

Les roches conditionnent notre présent, aident à comprendre les transformations passées et à anticiper celles à venir. Ce sont de précieux témoins de l'histoire de la vie, de la Terre et de l'Homme. La géodiversité doit être préservée au même titre que la biodiversité et transmise aux générations futures à la manière d'un patrimoine !

« La nature intime du sol comprend les caractères de son relief et sa manière d'être vis-à-vis des eaux, influant sur les végétaux et sur les animaux de la surface en favorisant les uns, suivant les points, au détriment des autres. »
Stanilas Mounier, Nos terrains, 1898

Affiche pédagogique sur la géodiversité

De nouveaux projets d'envergure ont progressé, notamment, la mise en place des espaces muséographiques du Géoparc, au Château de Ripaille, à la Source Chachat, ainsi que dans le Haut Chablais. Destinés aux habitants et aux visiteurs, ces sites utiliseront une approche ludique, originale et captivante pour offrir une nouvelle manière d'apprécier les paysages, les traditions et l'avenir de ce territoire remarquable.

EDUCATION



En 2023, une multitude de découvertes ont encore été proposées dans le Chablais pour les jeunes du territoire, ainsi que des territoires à proximité. Le catalogue pédagogique, comprenant des sorties sur le terrain, des ateliers et des séjours, a attiré plus de 250 classes. La majorité des visites ont été réalisées à la fin de l'année scolaire, entre mai et juin.

Parmi les autres activités organisées, on compte la participation au Festival des Sciences à Thonon (niveau primaire), des animations en classe portant sur le droit à l'environnement (en collaboration avec l'antenne de justice du Chablais), ainsi que des classes de découverte sur la géodiversité et la biodiversité lors de la Fête de la Science (collège Jean-Jacques Rousseau ; école Henri Corbet).

Le projet de la malle pédagogique des collèges s'est achevé avec la réalisation des fiches d'activités pour les élèves et des dossiers supports pour les enseignants.

7500

élèves de tout niveau scolaire (de 3 à 18 ans) ont été accueillis au total pour découvrir les patrimoines du Chablais, dont **54 %** sont des élèves du Chablais.

à noter : une coopération efficace avec 6 sites de visite partenaires.



Festival des Sciences à Thonon / F. Legrand

Conte sur les cailloux avec les élèves de maternelle / F. Legrand



TOURISME DURABLE & D'ICI



Le Géoparc mobilise son équipe, ses médiateurs ainsi que ses partenaires pour offrir la (re)découverte du Chablais et de toutes ses richesses.

Proposant un programme varié, les activités étaient diverses, allant des conférences (sur le chanvre), aux jeux (de type « rock stars »), en passant par des ateliers pour les jeunes (comme la boîte à mystères), des sorties sur le terrain (telles que la découverte des dunes de sable naturel à Excenevex), et des actions collectives (arrachage des plantes invasives), destinées à un public local aussi bien que touristique.

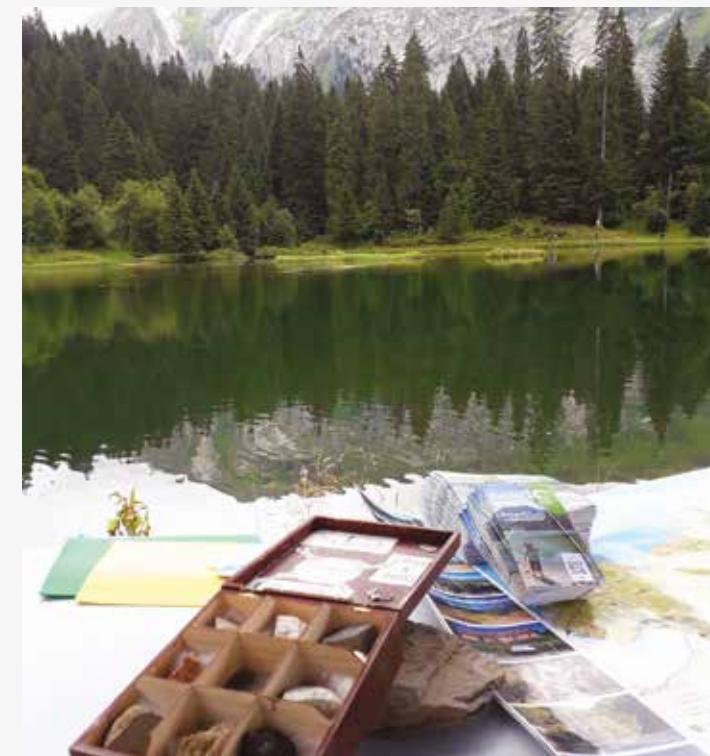
Le travail de collaboration s'est poursuivi avec la diffusion des documents du Géoparc, tels que les cartes touristiques et les livrets sur la littérature et les lacs, via les offices de tourisme ainsi que la mise en place des événements et l'intégration du Géoparc dans les brochures et les reportages des médias.

**à
retenir**

9 événements dans 6 communes du Chablais pour la Fête de la Science en octobre

8 rdv tout au long de l'été avec les médiateurs sur les géosites du territoire

+ de 1000 participants aux espaces de promotion et d'animation pendant les semaines du Géoparc



Mardis du Géoparc @ Lac des Mines d'Or

Semaines du Géoparc @ Pierre à Martin / F. Legrand



RECHERCHE & PRÉSERVATION



En 2023, des innovations sont également intervenues dans le domaine de la recherche, avec un projet visant à établir une méthodologie pour inventorier les patrimoines géologiques des communes.

De plus, le Chablais a lancé sa participation à un projet d'envergure nationale : l'observatoire spatio-temporel de la biodiversité et du fonctionnement des socioécosystèmes de montagne (ORCHAMP).

La préservation des patrimoines géologiques ainsi que le comportement responsable des visiteurs dans les milieux naturels ont été promus en 2023 grâce à des partenariats avec les trois collectivités du Chablais. Par exemple, lors du prochain renouvellement du mobilier des sites, des informations sur le respect des patrimoines géologiques seront intégrées.



Université de Turin à Montriond

à retenir

- 24** membres du Conseil scientifique du Géoparc des domaines académiques variés
- 4** projets de recherche associant les universités de Savoie Mont Blanc, Grenoble, Genève, Lausanne et Turin
- 1** commune du Chablais qui a sollicité l'application de l'outil de préservation « APPG » (Arrêtés de Protection de Géotope) - une 1^{ère} dans la protection des patrimoines géologiques dans la région
- 1** signature d'une convention de coopération avec l'université de Savoie Mont Blanc

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL



Travaillant en partenariat avec divers acteurs touristiques du Chablais, l'année 2023 a marqué un engagement avec de nouveaux partenaires tels que le Refuge de la Dent d'Oche ainsi que le CPIE Chablais Léman et son Club Jeune Nature.

Le kit des partenaires a été renouvelé et distribué, incluant un nouveau logo pour une mise en valeur accrue des partenaires et du Géoparc à leur côtés.

En complément, le Géoparc a sensibilisé des usagers de la Dranse à ses origines (pêcheurs, guides des rivières), dans le cadre d'une action transversale avec le contrat des rivières.

Un nouveau graphique a été créé pour être affiché dans les boutiques des partenaires, les accompagnant ainsi dans la sensibilisation à la valeur des « archives de la terre ».

à retenir

- 41** médiateurs officiels du Géoparc
- 4** formations organisées par le Géoparc : géologie du Massif du Chablais, sols, un voyage d'étude dans le Géoparc du Beaujolais, la formation initiale
- 1** séminaire d'une journée regroupant tous les partenaires du Géoparc



Formation des nouveaux médiateurs du Géoparc

Séminaire des partenaires du Géoparc



Réunion du Conseil scientifique La Baume

COOPÉRATION



Le Géoparc du Chablais a continué de collaborer dans le cadre des réseaux français, européen et mondial des Géoparc mondiaux UNESCO en distanciel, ainsi qu'en présentiel.

Lors du congrès des Géoparc moniaux UNESCO organisé par M'Goun UGGp, Maroc, le Chablais a présenté trois conférences pour mettre en valeur son travail sur son territoire.

Le Chablais UGGp a contribué aux articles pour les newsletters électroniques du réseau européen, au magazine annuel du réseau européen, ainsi qu'à un chapitre pour un ouvrage sur les risques naturels dans les Géoparc.

Présent à Paris avec les autres Géoparc français lors d'une réunion de l'UNESCO sur les Sciences de la Terre et le développement durable, le Chablais a partagé ses produits du terroir avec Madame l'ambassadeur de France, d'Angleterre ainsi que de Djibouti.

195

Géoparc
autour du monde
en 2023

96

Géoparc
en Europe en 2023

7

Géoparc
en France en 2023



L'assemblée générale des 7 géoparc UNESCO de France

Le Chablais présent lors du Congrès des Géoparc mondial



COMMUNICATION

Le Géoparc développe au quotidien ses canaux de communication et d'affichage, partageant ses propres informations tout en encourageant ses partenaires et les offices de tourisme à relayer les actualités et les informations essentielles. Le travail en partenariat et en collaboration demeure une clé de réussite.

La réalisation de deux vidéos (en français et sous-titrées en anglais) est importante pour la promotion du territoire. Ces vidéos ciblent différents publics : la vidéo présentant le Géoparc du Chablais est principalement destinée à « expliquer » le territoire, par exemple aux nouveaux partenaires ou médiateurs. En revanche, la vidéo des ambassadeurs est un outil promotionnel visant à susciter l'envie de découvrir le Géoparc mondial UNESCO du Chablais.

à
retenir

1 vidéo de présentation du territoire
et de son label UNESCO intitulée « qu'est-ce que le
Géoparc mondial UNESCO du Chablais ? »

1 vidéo où 5 ambassadeurs du Géoparc racontent avec
sensibilité LEUR CHABLAIS

et de nombreux articles de presse, entretiens à la radio,
émissions de télévision et posts Facebook et Instagram



VIDÉO
« qu'est ce que le Géoparc
mondial UNESCO du Chablais ? »



FILM PROMOTIONNEL 2023
« LEUR CHABLAIS : par les
ambassadeurs du Géoparc
mondial UNESCO du Chablais »



LA VIE DU GÉOPARC

Le Géoparc mondial UNESCO du Chablais, porté par le SIAC, est un label attribué au territoire en reconnaissance de ses patrimoines géologiques d'importance internationale, ainsi que de tous les projets de valorisation, de préservation et de développement durable réalisés dans la région.

En 2023, la Commission du Géoparc a œuvré pour renouveler sa gouvernance en ouvrant la participation aux associations travaillant à l'échelle du Chablais, notamment les médiateurs, Téthys, ainsi que le CPIE Chablais Léman.



La Commission du Géoparc en visite à la source Cachat Evian-Les-Bains

PERSPECTIVES 2024

L'ambition du Géoparc doit se focaliser sur la réalisation des trois espaces muséographiques (un dans chaque EPCI du Chablais). En utilisant une variété d'approches pédagogiques et en mettant l'accent sur les nouvelles technologies, les capsules de découverte offriront aux habitants et aux visiteurs des points d'entrée pour approfondir leur découverte du territoire du Chablais, de ses richesses et de son avenir.

L'année 2024 marque également la visite de réévaluation périodique de quatre ans, exigée par l'UNESCO. En juillet, le territoire accueillera deux experts pour trois jours sur le terrain afin de mettre en lumière tous les progrès réalisés par l'équipe du Géoparc, les collectivités, les partenaires et les autres acteurs du Chablais depuis 2021. Le territoire du Chablais, fier de ses patrimoines remarquables, ainsi que sa reconnaissance UNESCO, se prépare pour ce rendez-vous d'importance !



Le Géoparc en action

Les réalisations du Géoparc à Ripaille





Désenclavement multimodal

L'enjeu majeur du Chablais concerne la problématique des déplacements et des transports. Notre stratégie multimodale vise à rendre plus fluide les mobilités internes mais aussi dans les relations avec les territoires limitrophes.

« En 2024, forts de propositions concrètes résultantes de l'étude menée en 2023 pour l'optimisation de notre réseau ferré, nous partons à la rencontre des décideurs du rail pour parler des améliorations à court, moyen et long terme. La feuille de route pour le transport en commun montre de façon flagrante les points d'amélioration et a déjà permis l'amélioration des liaisons entre Thonon et Evian. Grâce à ce véritable outil opérationnel, nous allons proposer aux autorités organisatrices de les accompagner dans la rédaction de leur DSP. Que ce soit en train ou en transports collectifs, la mobilité du Chablais est donc sur la voie de l'amélioration. »

Christophe MUTILLOD
vice président du SIAC
en charge du désenclavement multimodal et de la communication

**LIGNE FERROVIAIRE EVIAN/SAINT-GINGOLPH
& VIARHÔNA**

crédit photo David Boraley <https://davidboraley.com/>



Désenclavement multimodal

STRATEGIE FERROVIAIRE DE DESENCLAVEMENT MULTIMODAL DU CHABLAIS

Au titre de la compétence SCoT, le SIAC a élaboré une stratégie de mobilité qui montre l'importance de suivre et d'impulser des politiques de mobilité pour le Chablais, territoire relativement enclavé mais à forte croissance démographique et développement urbain/périurbain.

De plus, dans le cadre de ses compétences statutaires relatives à la participation et à la coordination du schéma multimodal de déplacements ainsi que pour mettre en œuvre le vœu adopté le 16 décembre 2021 en Comité Syndical, le SIAC a recours aux services du Cabinet Conseil SMA afin d'élaborer une stratégie ferroviaire pour le désenclavement du Chablais.

Courant 2023, le Cabinet SMA a donc terminé la phase de diagnostic qui porte sur les thématiques suivantes :

- infrastructure ferroviaire,
- offre et exploitation ferroviaire,
- demande et adéquation offre – demande,
- offre multimodale.

Sur la base de ce diagnostic, le cabinet SMA a dressé un projet de plan d'actions de type « feuille de route ». Celle-ci a été examinée en comité de pilotage et approuvée.

Le plan d'actions proposé comprend 5 mesures ferroviaires visant notamment à renforcer la circulation des trains (suppression de la fenêtre de surveillance, amélioration des croisements, augmentation des fréquences), augmenter la capacité de l'offre et étendre le réseau (RER SUD LEMAN).

Il comprend également 7 mesures visant à renforcer les transports en commun (TC) routiers et lacustres au titre de l'amélioration de l'offre multimodale (rabattements, intégration de l'information et intégration tarifaire, coordination de l'exploitation pour fiabiliser les correspondances).

La faisabilité de ces mesures est envisagée selon 3 temporalités : court terme, moyen terme, long terme.

L'étape suivante, en 2024, sera la sensibilisation des acteurs du ferroviaire (autorités organisatrices et exploitants) ainsi que l'engagement d'un dialogue étayé par ces constats et préconisations fortes pour le territoire du Chablais.

LE PROJET RER SUD LEMAN

Des rencontres et échanges sur le tour de table financier du projet et la suite à donner ont eu lieu au cours de l'année 2023 notamment dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, volet mobilité, en discussion. Les partenaires suisses ont réaffirmé leur volonté de participer de manière significative au projet sur le plan financier.



Gare de Thonon-les-bains
Crédit : wikipédia



Dynamiques Territoriales

**Le SIAC, structure partenaire des collectivités locales, porte entre autres la compétence « SCoT ».
Il est au coeur du processus d'aménagement du Chablais.**

« Promouvoir un aménagement du territoire équilibré, favorisant le développement économique tout en préservant les ressources naturelles et en améliorant la qualité de vie des habitants. »

Joseph DEAGE
vice président du SIAC
en charge du SCoT et urbanisme

PLAN PAYSAGE
Vue aérienne du territoire du Chablais
crédit : A. Berger



APPROBATION DU SCOT

le 30 janvier 2020
et exécutoire depuis le 26 juillet 2020

SEPTEMBRE 2020

candidature à l'Appel à projet national pour l'élaboration d'un Plan de Paysage

DÉCEMBRE 2020

le SIAC est lauréat : la machine est lancée !

JUILLET 2021

organisation du 1^{er} atelier du Plan de Paysage

OCTOBRE 2021

organisation des 3 RandoSCoT paysage sur l'ensemble du territoire du Chablais

2022

année charnière de compilation des données, de définition des enjeux, du choix des sites supports, définition et priorisation des objectifs de qualité paysagère et rédaction des fiches-actions

JUSQU'EN MAI 2023

organisation des 3 RandoSCoT paysage sur l'ensemble du territoire du Chablais

JUILLET 2023

transmission du document définitif aux collectivités du territoire et début de la réflexion sur la mise en oeuvre opérationnel de ce document

FIN 2023

rapprochement avec le CAUE de Haute-Savoie pour définir un partenariat pour la mise en oeuvre opérationnel du Plan de Paysage

MISE EN ŒUVRE DU SCOT : RETOUR SUR LE PLAN DE PAYSAGE DU CHABLAIS

Depuis septembre 2020, le SIAC est engagé dans une procédure de mise en oeuvre qualitative et volontariste du SCoT par le développement d'un travail de co-construction avec les élus du territoire afin de préserver et valoriser le caractère exceptionnel du Chablais. Cette démarche a abouti à une vision commune des paysages chablaisiens et a permis l'émergence de thématiques et d'enjeux pouvant se décliner à l'échelle du Chablais, et ceci malgré la diversité paysagère de notre territoire.

Ainsi, depuis 2023, un plan de paysage du Chablais a pu être finalisé, et où l'ensemble du travail collaboratif y est détaillé.

L'ensemble des enjeux identifiés au cours des ateliers a été décliné en fiche-actions. Ces dernières se veulent simples, concises et synthétiques, à la manière d'un guide-pratique. Elles ont pour objectif d'accompagner les collectivités dans la prise en main d'une thématique en indiquant les démarches ou questionnements à suivre, ainsi que les ressources pour la traiter sur son territoire.



L'ensemble du plan de paysage du Chablais, dont le guide de lecture et le recueil des fiches-actions, est disponible sur l'extranet du SIAC.

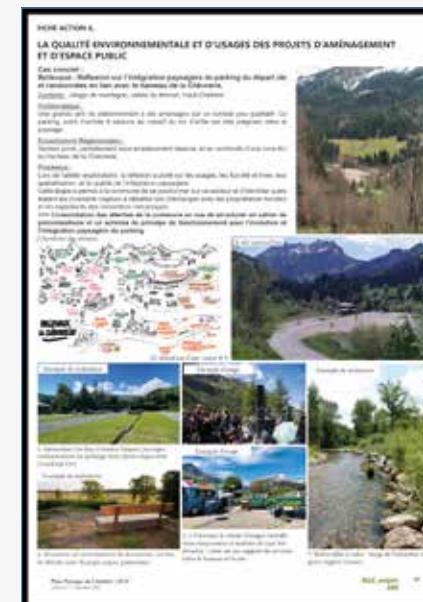
STRUCTURE D'UNE FICHE ACTION

Les fiches actions sont des supports et outils, à destination des collectivités. Elles doivent permettre aux élus d'engager une réflexion et des actions concrètes, autour d'une thématique précise. Chaque fiche action renvoie à différents exemples et références permettant d'inspirer les élus dans leur réflexions.

Chaque fiche est structurée de la même manière :

1. Enjeux majeurs définis lors de la phase 1, les sites ciblés, les porteurs, les partenaires, les leviers d'actions et la temporalité.
2. Grille de questions visant à positionner la thématique de la fiche dans les échanges ou les actions de la commune, les étapes et processus permettant d'engager des actions, et des références et des exemples d'actions concrètes réalisées.
3. Exemples d'illustrations des différentes étapes d'actions menées sur le territoire du Chablais ou ailleurs.

EXEMPLE - FICHE ACTION N°6



ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET PAYSAGE DU SCOT : UN PARTENARIAT AVEC LE CAUE DE HAUTE-SAVOIE ENVISAGÉ

Depuis juillet 2023, le SIAC souhaite s'engager à renforcer l'accompagnement aux collectivités pour concrétiser le volet paysager du SCoT à une échelle locale.

Cette démarche a nécessité une réflexion approfondie pour identifier la solution la plus appropriée. C'est ainsi qu'un rapprochement avec le CAUE de Haute-Savoie a été initié. En tant qu'association d'intérêt public, le CAUE accompagne et sensibilise les collectivités, les acteurs de l'amé-

nagement ainsi que les citoyens dans le but de favoriser la transformation qualitative du paysage et du cadre de vie. C'est pourquoi il est apparu comme un partenaire pertinent pour assister le SIAC dans cette démarche.

Le choix a été fait de concentrer l'accompagnement aux collectivités, en se focalisant sur quatre thématiques prioritaires issues du Plan de Paysage du Chablais, à savoir :

1

Donner du sens et de la valeur à la carte d'armature paysagère du SCoT du Chablais

Fiches actions 8, 9 et 10

Prescriptions du SCoT : P38 à P55, P80 à P84 pour les espaces agricoles

2

Favoriser la renaturation des sols et la biodiversité dans les espaces urbanisés

Fiches actions 3, 5 et 6

Prescriptions du SCoT : P13, P56 à P61

3

Identifier et prioriser les secteurs stratégiques d'une commune : approche de la densification et formes urbaines

Fiches actions 1 et 2

Prescriptions du SCoT : P5 à P11 (nombreuses prescriptions en lien plus ou moins direct)

4

Le traitement qualitatif des zones d'activités économiques

Enjeux majeurs de paysage : L'intégration paysagère des ZAE (architecture, environnement, ...)

Fiches actions 4 et 10

Prescriptions du SCoT : P14 à P27, DAAC du SCoT

OBSERVATOIRE DU SCoT

Depuis juillet 2020, le SIAC a poursuivi la mise en place d'un Observatoire de la consommation des Espaces Naturels et Forestiers à l'échelle du SCoT du Chablais. La phase de récolte des données pour la période mi-2020 à 2023 est presque terminée. Une fois l'ensemble des données extraites, vérifiées et intégrées dans l'Observatoire, une analyse pourra être réalisée et prise en compte dans l'évaluation du SCoT (évaluation obligatoire au maximum six ans après la délibération approuvant un SCoT - article L143-28 du code de l'urbanisme).

À la fin de 2023, l'avancement est le suivant :

Secteur Communauté de Communes du Haut-Chablais

- Tous les permis ont été intégrés pour la période de mi-2020 à décembre 2023, à l'exception de la commune du Biot. Les données pour 2022 et 2023 de cette commune n'ont pas encore pu être récupérées.

Secteur Thonon Agglomération

- Les données pour la période de 2020 à 2023 ont été transmises au cours du troisième trimestre 2023.
- Une présentation a été effectuée auprès des secrétaires de mairie lors d'une réunion sur l'urbanisme organisée par Thonon Agglomération début octobre à Bons-en-Chablais. Cette présentation visait à rappeler l'import-

tance de bien remplir le logiciel de traitement des permis de construire (PC).

- Les données de la commune de Thonon-les-Bains de la période de mi-2020 à décembre 2023 (instruction en interne des AU) ont été intégrées. Les vérifications ont été effectuées avec le technicien de la ville, et les modifications ont été apportées dans l'Observatoire.

Secteur Communauté de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance

- Des tests d'extraction des données des communes (hors Publier) ont été réalisés durant le dernier trimestre 2023. L'intégration complète de ces données est prévue pour 2024.
- Les données de la commune de Publier (instruction en interne des AU) ont été intégrées et vérifiées avec le service urbanisme pour la période de mi-2020 à juin 2023.

AVIS ET NOTE D'ENJEU

- 2 avis sur la modification simplifiée n°2 de la Chapelle d'Abondance
- 1 avis sur le projet de révision du PLU de Neuvecelle
- CDAC : 3 avis (Carrefour Bons-en-Chablais, Intermarché Douvaine et Lidl Douvaine)
- 1 note d'enjeu pour Féternes
- 3 newsletters en 2023 qui concernent toutes le plan de paysage

LE SIAC, AFFILIÉ À LA FÉDÉRATION DES SCOT

Le SIAC est affilié depuis plusieurs années à la Fédération Nationale des SCoT. Pour rappel, cette association a pour principaux objectifs de fournir à ses membres toutes les informations utiles relatives aux SCoT, telles que diverses informations et ressources pour l'élaboration et la gestion des SCoT.

De plus, elle vise à mutualiser les savoir-faire et à faciliter l'échange d'expériences. En outre, elle assure la représentation des établissements

publics de SCoT et de leurs intérêts auprès des autorités publiques, notamment.

L'équipe du pôle dynamiques territoriales a pu participer aux 17^e Rencontres Nationales des SCoT qui se sont tenues les 15 et 16 juin 2023 à Nîmes, organisées par la Fédération Nationale des SCoT et le SCoT Sud Gard. Le thème central de ces rencontres était « **planifier dans l'incertitude** ».



Lac de Tavaneuse - crédit : TomPhotography

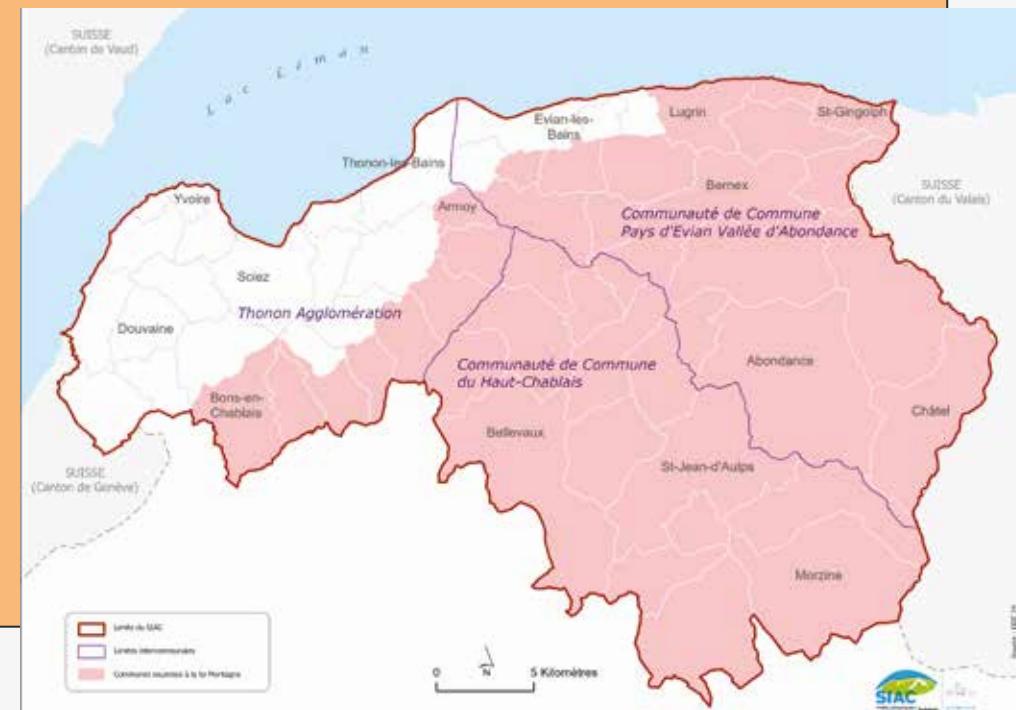
ZOOM SUR LE CLUB « SCoT ET MONTAGNES »

Le club thématique « SCoT et Montagnes » au sein de la Fédération des SCoT réunit plus de 100 SCoT sur le territoire national. La loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite loi « montagne », pose des principes originaux d'auto-développement, de compensation des handicaps et d'équilibre pour les territoires de montagne, qui présentent des enjeux spécifiques et contrastés de développement et de protection de la nature. Les SCoT doivent intégrer ces principes, ce qui soulève diverses questions.

Ce « club » a pour objectif de monter un groupe de travail sur le sujet de la montagne afin de permettre un partage d'expériences des territoires et de favoriser les échanges sur cette thématique (fédération des SCoT)

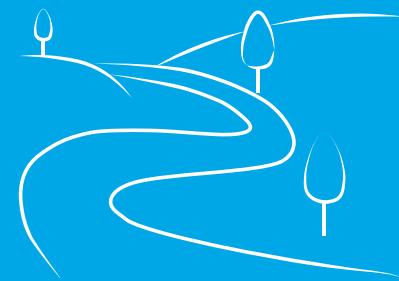
Une rencontre a eu lieu le 2 mars 2023 sur le thème : **la contribution des SCoT à la transition des hautes et moyennes montagnes**, en particulier en s'interrogeant sur la manière d'engager des politiques d'aménagement et de développement dans un contexte de changement climatique.

Pour rappel, ce sont **41 communes** (sur les 62 qui composent le territoire du SCoT du Chablais) qui sont soumises à la loi montagne.





LA MORGE // ST-GINGOLPH
Inauguration marquant la fin des travaux de la partie aval de la Morge juillet 2023
crédit photo Florian LEGRAND



contrat de rivières des dranses et de l'est lémanique

Le contrat de rivières des Dranses et de l'Est lémanique porte sur des objectifs de territoire visant à améliorer la qualité des eaux, restaurer et préserver les milieux aquatiques, réduire les risques de crues torrentielles et d'inondations, gérer durablement la ressource en eau et valoriser les milieux naturels et les patrimoines liés à l'eau.

« 2023 restera une année charnière pour notre structure. Les décisions prises en concertation entre toutes les intercommunalités confèrent au SIAC un texte statutaire claire, des compétences transférées, déléguées, et des moyens financiers calibrés selon vos intentions en terme de gestion des milieux aquatiques et de préventions des inondations. Notre équipe renforcée, compétente reste à votre écoute dans ce cadre défini ensemble. »

Gil THOMAS
vice président du SIAC
en charge de la gestion des eaux
et des milieux aquatiques



MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE RIVIÈRES

Depuis 2017, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais porte le contrat de rivières des Dranses et de l'Est lémanique. D'abord prévu pour une durée de 5 années, ce contrat est prolongé jusqu'au 30 juin 2024 par deux avenants consécutifs afin de finaliser la mise en œuvre des actions.

Le contrat porte les objectifs de territoire suivants :

- améliorer la qualité des eaux,
- restaurer et préserver les milieux aquatiques, réduire les risques de crues torrentielles et d'inondations,
- gérer durablement la ressource en eau,
- valoriser les milieux naturels et les patrimoines liés à l'eau.

Années après années, les actions engagées se sont enchaînées et ont permis le démarrage de travaux majeurs pour le Chablais, ses habitants et notamment les riverains des cours d'eau du bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique. Pour la phase 2020-2024, ce sont 47 actions qui ont été programmées dont l'adoption de plans de gestion structurants pour les cours d'eau (notamment sur le transport sédimentaire).

L'action phare poursuivie en 2023 fut la restauration hydromorphologique de la Basse Dranse, rétablissant la dynamique en tresse de la rivière et permettant l'installation d'une plus

grande biodiversité. L'action, de 6,25 millions d'euros, fit également la part belle à la protection contre les inondations avec la réhabilitation de l'ouvrage anti-crue de l'APEI à Thonon. Par ailleurs, en 2023, les travaux de restauration hydromorphologique et de protection contre les inondations sur le torrent de la Fiolaz à Châtel se sont poursuivis. Ils s'achèveront en 2024.

Inondations toujours, 2023 fut également l'année de l'inauguration des travaux de la Morge à Saint-Gingolph afin de sécuriser les populations et le centre urbanisé pour ne plus voir se reproduire ce qu'il s'est passé en mai 2015. Le SIAC a également équipé son territoire de stations de mesure (pluviométriques et débitométriques) maillant ainsi les bassins versants en complément du réseau existant et en s'inscrivant sur le long terme dans son rôle de gestionnaire des cours d'eau. En 2023, le SIAC se portera d'ailleurs comme autorité gestionnaire des futurs systèmes d'endiguement qui seront autorisés par les services de l'Etat en 2024, préparant ainsi, par anticipation, son rôle plein et entier de gemapien.

En effet, c'est également en 2023 que le SIAC prépara sa prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2024 par transfert de la CCHC et de la CCPEVA. Une nouvelle aventure débutera donc en 2024 pour notre syndicat dans le domaine des rivières...

VOLET A : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX

Etude sur les risques de pollution liés aux activités d'élevage

L'objectif est de réduire les pollutions agricoles et de protéger la qualité fragile des milieux aquatiques vis-à-vis de l'eutrophisation.

Diagnostic et visites effectuées

Coût total : 48 960 € HT



Réduction des pollutions industrielles Diagnostic sur les rejets polluants sur la Basse Dranse

Réalisation d'un diagnostic afin de mettre en évidence les micropolluants potentiellement présents dans les eaux de la Dranse aval.

Caractérisation des stations de prélèvements et programme de mesures 2023 effectué

Coût total : 60 000 €HT (sur 4 ans de suivi)



Diagnostic sur les rejets éventuels issus d'anciennes décharges communales à réhabiliter proposition de préconisations

L'objectif est d'évaluer les polluants potentiels d'anciennes décharges afin de détecter et réduire la contamination du milieu aquatique.

Diagnostic effectué sur l'ancienne décharge d'Armoy : pas de pollution de l'eau détectée

Coût total : 14 370 €HT





Observatoire de la qualité des eaux superficielles des Dranses et des tributaires de l'Est Lémanique

Mise en place d'un réseau de 20 stations de mesures et de prélèvements pour le suivi de la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique

Programme de mesures terminé

Coût total : 70 000 €HT (sur 2 ans de suivi)

VOLET B1 : PRESERVATION, RESTAURATION & GESTION DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES

Restauration hydromorphologique et de protection contre les risques sur la Dranse de Morzine

Ces opérations ont pour buts de restaurer l'espace alluvial fonctionnel, réouvrir des espaces de bon fonctionnement par essartements et terrassements, réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques tout en préservant les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Démarches règlementaires et animation foncière

Coût total : 2 390 000 €HT



Restauration hydromorphologique et écologique du Malève au Planchamp

Il s'agit de décroisonner latéralement le cours d'eau du Malève au droit de la scierie au Planchamp à Abondance.

Marché attribué et lancement de l'étude

Coût total : 3 825,50 €HT



Restauration hydromorphologique et de protection contre les risques sur la Basse Dranse

Ces opérations ont pour objectifs de réouvrir le lit par essartements et terrassements, restaurer sa dynamique par la création de bras secondaires (tressage), restaurer la mobilité des matériaux par griffage des bancs et protéger contre les risques (protection de berges et digue de l'APEI).

Réalisation des travaux sur la partie aval et finalisation de la partie amont

Coût total : 6 250 000 € HT



Lutte contre les espèces végétales invasives

Il s'agit de mettre en place des interventions préventives de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE).

Formations et opérations d'éradication des EEE organisées avec FNE

Coût total : 1 375 € HT



Plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant

Ce plan stratégique permettra de définir des objectifs de non-dégradation, de préservation et de restauration des zones humides du territoire, régulièrement impactée par des travaux d'infrastructures.

Lancement de la consultation

Coût total : 50 000 € HT



Déplacement du poste de relevage (EU) de la CCPEVA situé dans le delta de la Dranse

Cette opération a pour objectif de préserver et assurer les fonctionnalités des milieux aquatiques tout en sécurisant les enjeux.

Etude de maîtrise d'œuvre est en cours

Coût total estimé : 2 000 000 € HT

Restauration hydromorphologique sur la Dranse d'Abondance entre Sous-le-Saix-la Pesse et Miolène à La Chapelle d'Abondance et à Abondance

Cette étude doit définir des opérations permettant de préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques et de réaliser ces travaux.

Etude terminée

Coût total estimé : 8 900 € HT



Etude de définition des opérations de restauration hydromorphologique : Dranse de Montriond, Dranse de Sous le Saix, Brevon, amont du lac de Vallon et Ugine

Cette étude a défini les opérations à réaliser permettant de préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques afin de pouvoir mener les travaux en conséquence sur ces 5 secteurs identifiés.

Etude terminée

Coût total : 40 000 € HT



Plan de gestion des boisements de berges et du bois mort

Il s'agit de maintenir les boisements de berge dans un état conforme aux différentes demandes reconnues d'intérêt général tout en respectant les diverses contraintes réglementaires ou écologiques.



Dossier DIG déposé pour enquête publique

Coût total : 87 350 € HT



Mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien des matériaux sur l'ensemble du bassin versant

Il s'agit de gérer le transit des matériaux, l'équilibre sédimentaire (profil en long) tout en maîtrisant les risques hydrauliques dans le respect du bon état écologique des cours d'eau.

Plan de gestion autorisé et réalisation en cours

Coût total : 200 000 € HT / 2 ans

VOLET B2 : PREVENTION, PROTECTION CONTRE LES CRUES & GESTION DES RISQUES

Gestion des ouvrages hydrauliques au titre de la sécurité publique

Les collectivités doivent régulariser et autoriser les ouvrages hydrauliques de leur territoire. Le SIAC a lancé les démarches pour inventorier et diagnostiquer ces ouvrages puis réaliser les procédures réglementaires sur l'ensemble du bassin versant.

Dépôt des dossiers d'autorisation

Coût total estimé : 180 000 € HT



Restauration hydromorphologique et de protection contre les risques sur la Fiolaz à Châtel



Ces opérations visent à protéger les enjeux et le lit et restaurer la confluence

**Travaux terminés sur la partie amont,
en cours sur la partie aval**

Coût total estimé : 480 000 € HT

Opérations de protection contre les risques et de restauration sur la partie aval de la Morge de l'amont du pont de la Douane au lac à Saint-Gingolph

Les travaux ont pour but d'améliorer la morphologie du torrent dans le centre urbanisé de Saint-Gingolph afin de limiter l'impact hydraulique et du transport solide en restaurant une partie du cône naturel de déjection de la Morge.

Travaux terminés

*Coût total : 1 100 000 € HT
dont 600 000 € HT (partie française)*



Opérations de protection de berges à Abondance (Miolène à Chez les Ogays)

Le projet consiste à conforter les berges en enrochements ou en techniques mixtes afin de les protéger contre les érosions mettant en péril certains enjeux présents sur les rives.

Finalisation des procédures réglementaires

Coût total estimé : 755 000 € HT



Mise en place de stations de mesures de débit et pluviomètres

Cette opération doit permettre d'améliorer la connaissance des étiages pour une meilleure adéquation entre les ressources en eau et les prélèvements.

Mesures de débit et pluviométrie en cours

Coût total estimé : 200 000 € HT sur 5 ans

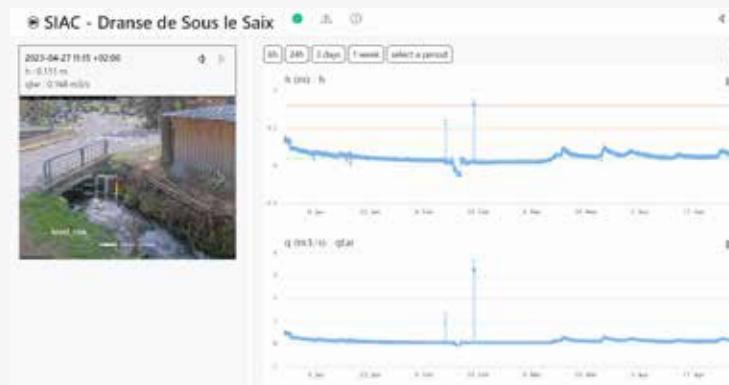


Analyse hydrologique des cours d'eau en déficit sur le bassin versant des Dranses et de l'est lémanique

Le but de l'étude est d'analyser l'hydrologie du bassin versant, notamment les variations saisonnières et de confirmer la diminution des débits d'étiage. Ces résultats permettront d'optimiser les prélèvements afin de réduire les impacts sur les cours d'eau sensibles du territoire.

Collecte des données de prélèvement en cours

Coût total : 35 468 € HT



Inventaire des dépôts de matériaux inertes et déchets sauvages en bordure de cours d'eau

L'objectif est de valoriser les abords des milieux aquatiques en proposant des solutions pour supprimer ces dépôts et éviter les nouveaux apports.

Inventaire des dépôts sur l'ensemble du bassin versant

Coût total : 50 000 € HT



Organisation de réunions, de formations, d'événements d'information et de sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques et élaboration de documentation (grand public/élus/acteurs de l'eau)

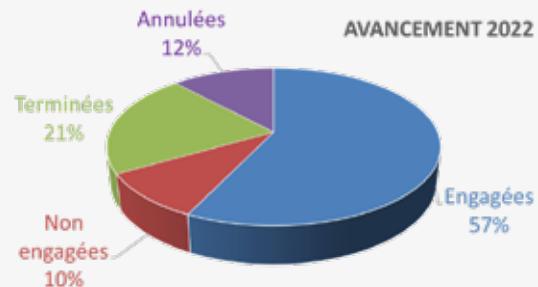
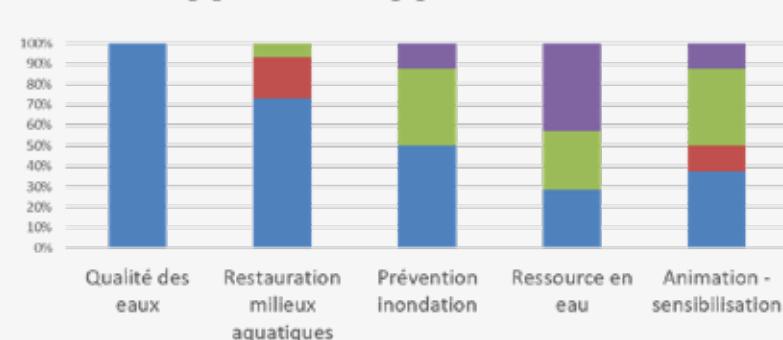


L'action vise à valoriser l'identité du bassin versant et à sensibiliser sur les patrimoines naturels : attractivité, perception et préservation des milieux aquatiques.

Chantier participatif sur les plantes exotiques envahissantes, films et panneaux sur les travaux de la Morge et de la basse Dranse

Coût total : 621 000 € HT sur 3 ans

ACTIONS



	coût prévisionnel : ACTUALISE (AVP, attribution marché...)	dépenses jusqu'au 31/12/2020	dépenses en 2021	dépenses en 2022	DEPENSES 2023		Montant total réalisé
					dépenses au 15/11/2023	dépenses prev. fin 2023	
					€ HT	€ HT	
Volet A	201 730 €	3 325 €	47 452 €	38 388 €	42 674 €	14 299 €	146 138 €
Volet B1	8 497 473 €	564 604 €	135 150 €	2 130 143 €	1 674 636 €	81 255 €	4 585 788 €
Volet B2	2 463 726 €	369 291 €	148 309 €	625 567 €	157 801 €	143 533 €	1 444 500 €
Volet B3	280 000 €	3 325 €	7 440 €	123 980 €	17 549 €	4 448 €	156 742 €
Volet C	927 414 €	238 119 €	162 348 €	208 591 €	160 890 €	20 833 €	790 781 €
TOTAL	12 370 344 €	1 178 664 €	500 700 €	3 126 669 €	2 053 550 €	264 367 €	7 123 950 €
					2 317 917 € HT		

**Dépenses réalisées en 2023 :
2 759 119 € TTC**

**Financement fin 2023 :
Agence de l'Eau : 35 % et CD74 : 22 %**

Commission Gestion des Eaux et des milieux aquatiques du 20 avril 2023

- présentation de la compétence GEMAPI
- présentation des statuts du SIAC concernant la mise en œuvre de la compétence GEMAPI



Inauguration des travaux de restauration et de sécurisation de la partie aval de la Morge à Saint-Gingolph

Forum des collectivités à la ROCHEXPO le 20 octobre 2023

Comité de rivières du 30 novembre 2023

- planning du contrat de rivières et projection à venir
- bilan d'activités 2023 et avancement des opérations en cours
- retour sur la crue du 14 et 15 novembre 2023
- objectifs prévisionnels et programmation 2024





Politiques Contractuelles

Le SIAC, via son pôle politiques contractuelles, se dote de moyens pour faire retomber les crédits de l'Union Européenne sur le territoire du Chablais, notamment les crédits favorisant le développement rural.

« Le deuxième pilier de la Politique Agricole Commune apporte de nombreuses opportunités pour soutenir le développement rural, les filières « forêt-bois » et « alimentation », ainsi que les pratiques agroenvironnementales et climatiques. »

Pascal CHESSEL
vice président du SIAC
en charge des politiques contractuelles

CONFÉRENCE DES MAIRES 2023
Table ronde sur le PAEC : « un outil vers la transition agroécologique du territoire »



PROGRAMME LEADER 2014-22



Le programme LEADER du Chablais était exclusivement dédié au développement de la filière forêt/bois en soutenant des projets qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes :

- Fiche-action n°1 : Développer la filière bois du Chablais
- Fiche action n°2 : Renforcer

la fonction récréative de la forêt et des espaces naturels connexes

- Fiche action n°3 : Mettre en place une gestion durable et partagée de la forêt

Le programme LEADER du Chablais s'est officiellement terminé le 31 décembre 2022. Le comité LEADER du Chablais s'est réuni 23 fois au cours de ces 9 années. Une enveloppe totale de **2 083 769,46 € de subvention LEADER** a été attribuée à des acteurs du territoire du Chablais ou à des opérations impliquant ces acteurs.

En 2023, afin de terminer techniquement cette programmation, le comité LEADER s'est réuni 1 fois en présentiel et a été consulté 2 fois par écrit pour :

- repartir une seconde enveloppe complémentaire de la Région pour le programme

LEADER,

- re-instruire 2 dossiers demandant une augmentation de budget,
- valider la notification de 2 porteurs de projet sur des modifications budgétaires n'entraînant pas d'augmentation financière.

Afin de procéder aux derniers paiements des subventions LEADER attribuées au cours des années précédentes, l'équipe d'animation LEADER a poursuivi le suivi et l'instruction de 14 dossiers de demande de paiement, dont :

- 7 dossiers payés par l'Agence de Service et de Paiement (ASP),
- 4 dossiers qui sont en cours d'instruction pour le paiement,
- 2 dossiers qui ont été prolongés jusqu'en 2024,
- 1 dossier est en cours de procédure de déchéance.

Le montant des subventions LEADER payé ou en cours d'instruction de paiement fin 2023 est de **827 351,94 €**.

Pour 2024, il restera encore 8 dossiers LEADER 2014-2022 à clôturer et 2 dossiers de 2023 qui ont demandé la prolongation de leurs subventions.

PROGRAMME LEADER 2023-27

site internet du LEADER du Nord des Alpes



Le programme LEADER du Nord des Alpes est composé de 10 intercommunalités qui ont choisi de travailler ensemble pour déposer une candidature auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes afin de participer au programme européen LEADER 2023-27. Ces 10 intercommunalités ont confié au SIAC la mission de porter juridiquement et administrativement le GAL. Les similitudes géographiques et culturelles, l'étroite collaboration qui existe déjà entre certaines intercommunalités du groupement et la motivation de l'ensemble de ces dernières pour mettre en œuvre un projet de territoire commun forment les bases d'un GAL cohérent.

La stratégie du LEADER du Nord des Alpes s'articule autour de 3 objectifs opérationnels :

1. Contribuer à la qualité de vie et l'attractivité des centres-bourgs
2. Développer et diversifier des activités économiques du territoire en préservant les ressources locales
3. Accompagner la mise en place d'un tourisme durable au service du territoire

La gouvernance du LEADER du Nord des Alpes est composée de :

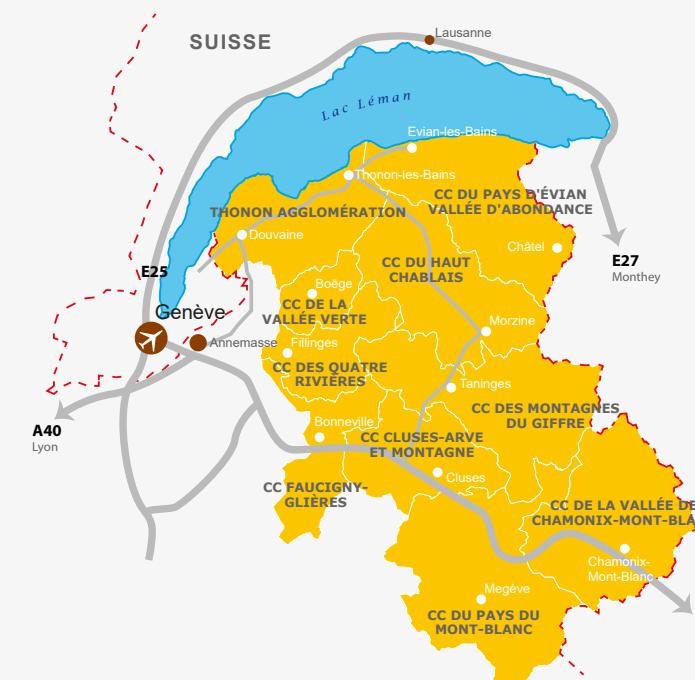
Comité de programmation du LEADER du Nord des Alpes

Il est composé d'un collège public et d'un collège privé, constitués de partenaires locaux et représentatifs des différents milieux socio-économiques. Il assure la sélection des projets via une

procédure transparente et en cohérence avec la stratégie territoriale. C'est Pascal CHESSEL qui assure la Présidence du comité de programmation

Comités locaux (un par secteur géographique)

Le territoire a été divisé en 3 secteurs cohérents qui regroupent entre 3 et 4 intercommunalités : Chablais, Faucigny, Mont-Blanc Arve Giffre. Ils sont également composés d'acteurs locaux publics et privés. Ils assurent le relais du LEADER auprès des acteurs locaux. Ils présentent les projets au comité de programmation.



PAEC DU CHABLAIS 2023-27 /// (Projet Agro Environnemental et Climatique)

Cette année 2023 a été le début de la nouvelle programmation pour le PAEC du Chablais (2023-27).

En 2022 une enveloppe de **1 221 450 €** avait été attribuée au territoire dont 971 700 € financés par le MASA et 249 750 € financés par les EPCI membres du SIAC. Ce qui nous permettait d'ouvrir des MAEC sur 2 périmètres distincts :

- CHA1 cofinancé par le MASA sur les zones Natura 2000
- CHA2 cofinancé par le SIAC sur les zones humides hors N2000 ainsi que les zones ZNIEFF

Malheureusement, le SIAC a été informé le 6 mars 2023, que la Direction Générale des Collectivités Locales avait déclaré illégal le financement des MAEC par les collectivités, ce qui empêchait l'ouverture des MAEC sur le périmètre CHA2.

Le SIAC n'a donc disposé que de **971 700 €** sur le seul périmètre CHA1 pour ouvrir 4 MAEC :

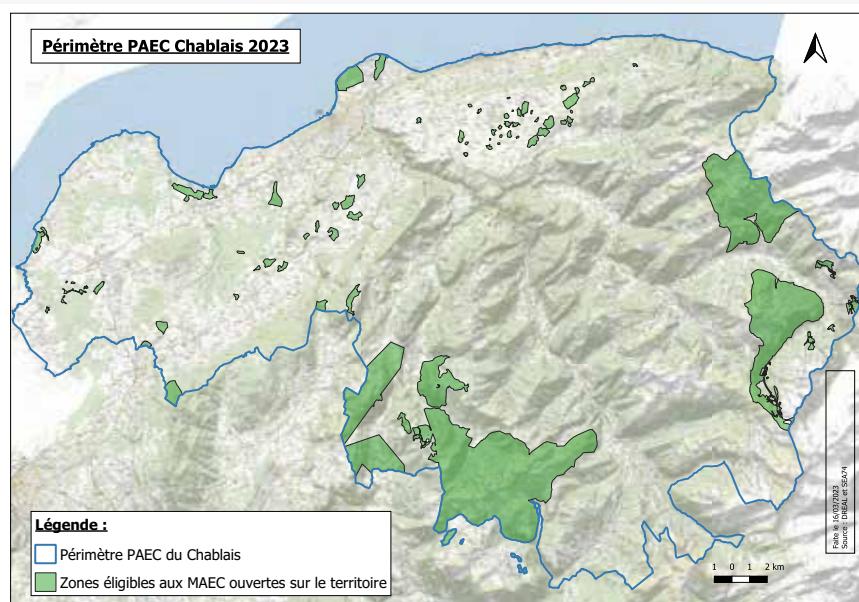
- PRA3 : Amélioration de la gestion de la surface herbagère et pastorale
- MHU1 : Préservation des milieux humides
- ESP1 : Protection des espèces – Niveau 1 : Mise en défens d'au moins 10% des surfaces engagées

- ESP2 : Protection des espèces – Niveau 2 : Retard d'utilisation (fauche et/ou pâturage) d'au moins 25 jours selon la date fixée par le territoire

CONSTRUCTION DE LA CAMPAGNE

Périmètre éligible

Pour cibler les agriculteurs concernés une cartographie des zones éligibles a été construite. Ces zones ont ensuite été recoupées avec les îlots agricoles anonymes puis, grâce aux bases de données de la DRAAF, les agriculteurs éligibles ont pu être identifiés.



Rédaction des notices

Le SIAC a rédigé 5 notices : une par MAEC qui explique les conditions d'engagements dans la MAEC, et une pour le territoire du Chablais qui décrit les enjeux écologiques, le périmètre éligible, les MAEC ouvertes ainsi que les critères de priorisation des dossiers pour l'attribution des subventions.

Organisation de réunions d'informations et de permanences

En complément des courriers d'informations envoyés, des réunions d'informations ont été organisées sur chaque territoire des EPCI membres. Les réunions ont été animées par l'animatrice PAEC accompagnée par la chargée de mission N2000 de l'EPCI concerné.

Une fois les réunions d'informations effectuées, le SIAC a organisé des permanences pour les agriculteurs afin de regarder individuellement les surfaces éligibles aux MAEC.

DÉROULÉ DE LA CAMPAGNE

Un montant total de 1 290 000 € a été sollicité par les agriculteurs au cours de la télédéclaration de la PAC 2023 alors que l'enveloppe disponible était de 971 700€. Ainsi, selon les critères de priorisation définis dans la notice territoire seules les 41 demandes de MAEC PRA3 ainsi que les 3 demandes de MAEC MHU1 ont pu être étudiées.

Visites terrains et rédactions de diagnostics et de plans de gestion

Afin de pouvoir prétendre à l'éligibilité d'une MAEC, un agriculteur doit faire réaliser un diagnostic agroécologique ainsi qu'un plan de gestion de ses surfaces proposées à la contractualisation. Ces deux documents distincts doivent être réalisés par le SIAC ou un partenaire technique comme la CASMB ou bien la SEA74.

Ces documents peuvent être construits grâce à des visites terrains et des données cartographiques des enjeux écologiques fournis par les EPCI partenaires. Au total, ce sont donc 44 visites terrains qui ont été réalisées pour rédiger 44 diagnostics et 44 plans de gestion.

Préparation des formations

Pour bénéficier des subventions, les agriculteurs engagés ont l'obligation de réaliser une formation organisée par l'opérateur PAEC au cours des 2 premières années d'engagements. Pour des questions d'organisation, le SIAC a décidé de les réaliser avant la période de télédéclaration 2023 soit courant mars 2024.

ANIMATION DE LA FILIÈRE FORET-BOIS DU CHABLAIS

Avec l'animation du LEADER 2014-22, le SIAC a poursuivi son accompagnement au développement de la filière forêt/bois du territoire à travers de nombreux projets portés en interne ou par des entités du territoire.

LES DOSSIERS FORESTIERS PORTÉS PAR LE SIAC

La dotation des forêts du Chablais de document de gestion

Le SIAC s'est associé avec 3 structures de regroupement de propriétaires forestiers (ASA des 3 Becs, ASLGF des Aralis et l'ASLF Forchat, Voicon et Hermone) pour leur fournir un document de gestion forestière durable. En 2023, nous avons déjà rédigé un document de gestion pour **une surface de 56,58 ha**. Les 2 autres documents seront finalisés en 2024.

La bourse foncière forestière

Cette opération de restructuration du foncier forestier a été lancée sur le Chablais depuis 2019 et a révélé une forte attente de la part des propriétaires forestiers du territoire. Ils sont nombreux à vouloir vendre ou acheter des terrains boisés. Les actions mises en place dans le cadre de ce projet ont permis au territoire de s'impliquer fortement dans la restructuration du foncier forestier. Au titre du bilan à fin 2023, cette action a permis de mettre en relation des acheteurs potentiels avec les vendeurs sur plus de **245,01 hectares**. Les

procédures de négociation ou de vente effective représente quant à elles plus de **67,86 hectares**.

L'animation de Sylv'ACCTES

En 2023, le SIAC a poursuivi son adhésion à Sylv'ACCTES. Pour rappel, Sylv'ACCTES est une association reconnue d'intérêt public qui permet de construire les forêts de demain en finançant des actions forestières vertueuses. Ces modes de gestions forestières encouragés par Sylv'ACCTES ont systématiquement un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages. Cette année, grâce aux aides Sylv'ACCTES, les propriétaires forestiers du Chablais ont pu bénéficier de de **9 855,73 €** d'aides financières pour un montant de travaux forestiers de **20 593,84 €**. Au total, ces subventions ont permis de financer plus de **14,8 ha** de chantiers forestiers.

LES DOSSIERS FORESTIERS SUIVIS PAR LE SIAC

Le schéma de desserte forestière de la presqu'île du Léman

Le projet a pour objectif la réalisation d'un schéma de desserte ainsi qu'une Association Syndicale de Propriétaire pour le massif forestier de la presqu'île du Léman sur **1 378 ha de forêts** situés sur les communes Messery (porteur de projet), Excenevex, Massongy, Chens-sur-Léman Douvaine et Sciez. En 2023, le service des politiques contractuelles du SIAC a accompagné les collec-

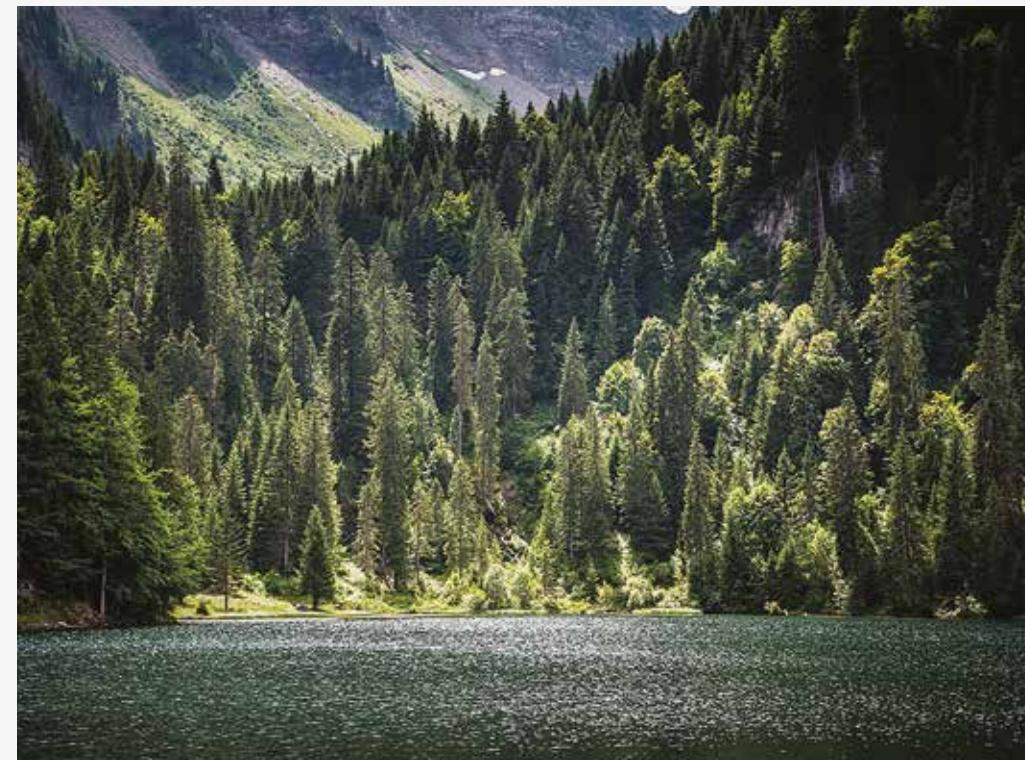
tivités et les acteurs de la filière pour animer le projet (14 réunions) et pour la rédaction des documents

La constitution de l'ASA de Maison Neuve

La commune de Montriond a lancé un projet de constitution d'une Association Syndicale Autorisée sur le massif forestier de Maison Neuve. L'objectif de ce projet est de constituer cette ASA afin de réaliser un projet de desserte forestière de **3,7 km** de long. Cette ASA permettrait de regrouper plus de **1 760 parcelles** réparties en 377 comptes de propriété pour une surface de **268 ha**. Le SIAC a accompagné la commune et la CASMB pour l'élaboration du projet, la rédaction des documents et les discussions avec les services de l'Etat. Ce projet devrait arriver à son terme en 2024.

La participation aux réseaux de la forêt et du bois

Afin de mener à bien l'animation de la filière forêt bois du territoire, le SIAC a continué de participer aux différents réseaux (Pole Excellence Bois, Cap Rural, l'Union des Forestiers privé 74, ...) et des réunions sur les sujets sensibles de la filière (schéma directeur des énergies de Thonon Agglomération, l'étude d'approvisionnement en plaquette



forestière du Syane, la charte forestière de Thonon Agglomération, ...).

Avec la fin du programme LEADER 2014-22, consacré au développement de la filière forêt bois du Chablais, le SIAC a travaillé en 2023 avec les EPCI sur la rédaction de documents stratégiques pour poursuivre cette mission.

Cela a donné lieu à la rédaction de conventions définissant les futures missions du SIAC en termes d'actions forestières à mener à l'avenir.

Ces conventions seront validées en 2024.

STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT ALIMENTATION DU CHABLAIS

Le 27 septembre 2021, le SIAC a répondu à l'appel à candidature pour le type d'opération 16.71 du PDR Rhône-Alpes, intitulé « **Aide à la mise en œuvre de stratégie locale de développement thématique** ». Suite à la sélection de son dossier et à l'attribution de 2 subventions : l'une du FEADER et l'autre du Département 74, qui couvrent 80% du budget de son projet, le SIAC a retenu un cabinet extérieur (Transition) pour l'élaboration de sa Stratégie Locale de Développement sur la thématique de l'Alimentation. L'année 2022 a donc été consacrée à la réalisation du diagnostic territorial et à la préparation de la stratégie : enjeux et gouvernance.

En 2023, le SIAC a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), pour collecter des projets en lien avec les objectifs opérationnels de la SLD, qu'ils soient au stade de l'idée ou au stade de la recherche de financement, et leur apporter un accompagnement à la mise en œuvre de leur projet sous forme de soutien méthodologique pour les aider à formaliser le projet ou à les aider à rechercher, et trouver, des financements extérieurs. L'accompagnement n'a pas porté obligatoirement sur tous les aspects de la gestion du projet, il a été adapté à la demande du porteur de projet.

Le SIAC a reçu 11 dossiers en réponse à l'AMI.

La typologie des porteurs est assez représentative des acteurs agissant sur le territoire, mais on peut regretter qu'aucun acteur du Haut-Chablais n'ait déposé de dossier.

L'instance de coordination de la SLD alimentation du Chablais a finalement retenu 4 projets qui seront accompagnés par le cabinet Transition.

1. Le projet de formation l'assiette du futur du Campus des Métiers et des Qualification
2. Le projet d'évolution des rencontres de l'alimentation dans le Chablais du CPIE Chablais
3. Le projet de développement de l'offre maraîchère de la CCPEVA
4. Le projet d'acquisition de terrains agricoles par la commune de Messery

Adaptation au changement climatique : les politiques contractuelles à l'honneur de la conférence des maires 2023

Le 25 novembre 2023, le SIAC a organisé sa traditionnelle conférence des élus du Chablais.

Au programme :

1. Point d'information sur **la transition énergétique et écologique**, thématique transversale du nouveau programme LEADER 2023-2027
2. **Table ronde : le PAEC, un outil vers la transition agroécologique**
3. **Table ronde : la forêt face au changement climatique**





2 avenue des Allobroges BP33-74201 Thonon Cedex

Tél. : 04 50 04 24 24

E-mail : accueil@siac-chablais.fr

www.siac-chablais.fr